



Mise en place d'indicateurs de suivi des économies d'énergie et d'impact en émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'évaluation du Pacte électrique Breton

Synthèse des résultats de l'évaluation
Bilan 2012

Contenu

I.	PRINCIPAUX RESULTATS EN CONSOMMATION	3
I.1.	Résultats par secteur	3
I.2.	Résultats par action	3
II.	PRODUCTION	4
III.	PUISSANCE	5
III.1.	Impact en puissance de pointe	5
III.1.	Impact en puissance d'extrême pointe garantie	6
IV.	EMISSIONS GES	7

I. Principaux résultats en consommation

I.1. Résultats par secteur

A la fin 2012, le PEB a permis d'éviter une consommation estimée à 112 300 MWh, soit 9% des objectifs du Pacte Electrique Breton à horizon 2020.

Les actions les plus contributrices en 2012 portent sur les segments « industrie agro-alimentaire » (> 45 000 MWh, soit environ 40% du gain en 2012) et « patrimoine des collectivités » (environ 25 000 MWh soit près de 20% du gain en 2012). Les actions sur les autres industries, le logement social, les élevages et enfin le logement privé contribuent aux 40% de gain restants :

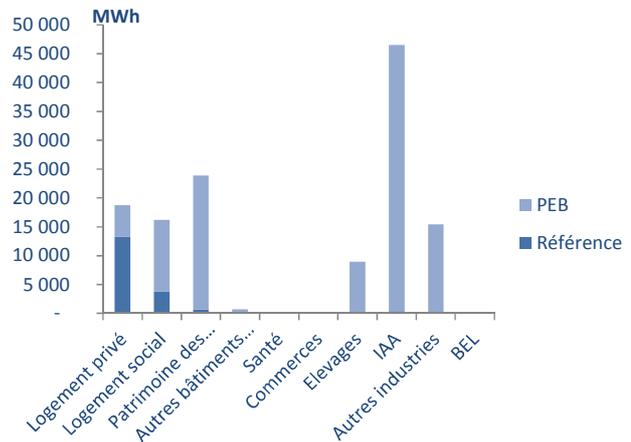


Figure 1: Répartition par secteur de l'impact du Pacte Electrique Breton en consommation

I.2. Résultats par action

Le graphique ci-dessous présente la répartition par action de l'impact du Pacte Electrique Breton en consommation :

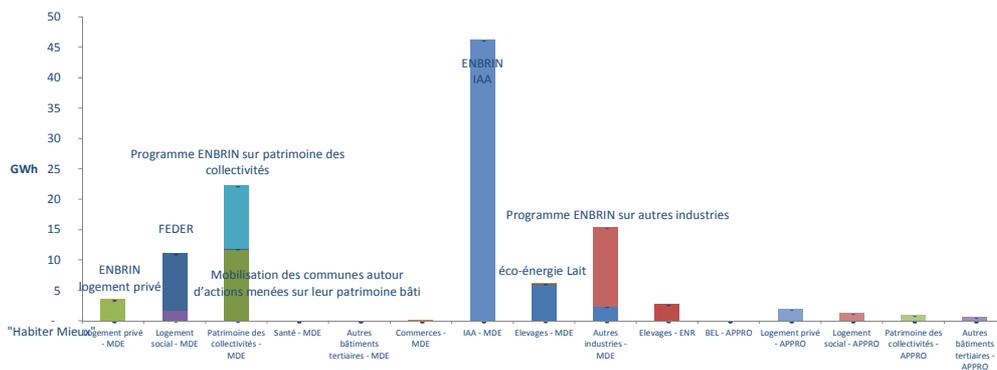


Figure 2: Répartition par action de l'impact en consommation du Pacte Electrique Breton en 2012

Les principales actions contributrices en 2012 sont ainsi :

- L'action ENBRIN sur les industries agro-alimentaires, qui représente le gain majoritaire
- L'action ENBRIN sur les autres industries
- Le programme éco-énergie Lait
- Le programme ENBRIN sur le patrimoine des collectivités
- La mobilisation des communes autour des actions sur leur patrimoine bâti
- Le programme FEDER
- ...

II. Production

A la fin 2012, l'installation de puissance électrique d'origine renouvelable liée au Pacte est quasiment nulle, la totalité de ce qui a été installé étant considéré comme « référence » en 2012. Par rapport à ce qui avait été installé en 2010, cela correspond à plus de 330 MW, principalement répartis entre l'éolien terrestre (plus de 200 MW supplémentaires) et le photovoltaïque (près de 100 MW).

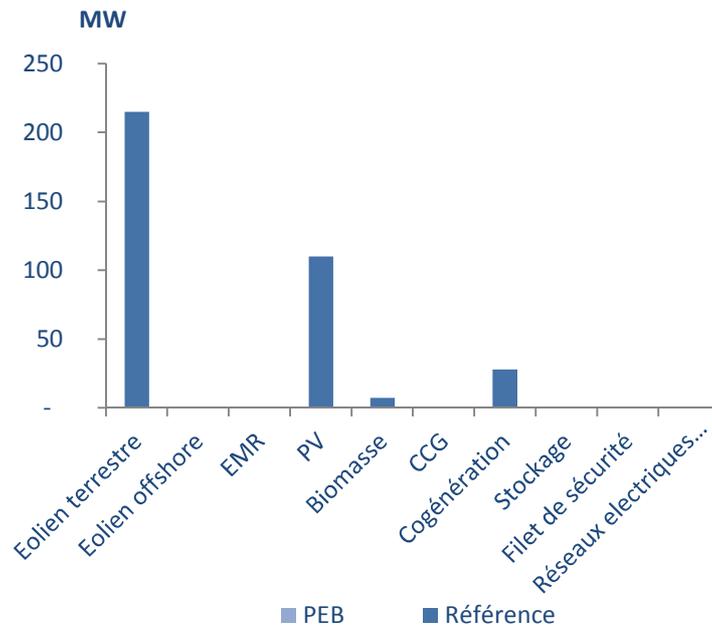


Figure 3: Répartition par secteur de l'impact du Pacte Electrique Breton en consommation

La cogénération permet d'aboutir à 120 GWh de production supplémentaire par rapport à la situation de référence.

III. Puissance

L'impact en puissance de pointe et en puissance d'extrême pointe du Pacte Electrique Breton en 2012 est très limité, la plupart des actions du pilier ENR et du pilier APPRO n'ayant pas encore été mises en place :

III.1. Impact en puissance de pointe

L'impact en puissance de pointe s'élève à 23 MW :

- Sur le pilier MDE, il est principalement lié aux actions ENBRIN sur IAA, Eco Energie Lait, ENBRIN sur collectivités, FEDER, mobilisation des communes sur leur patrimoine bâti...

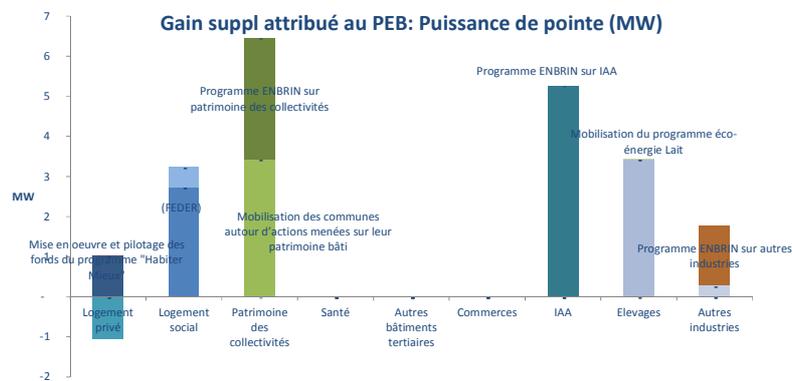


Figure 4 : Impact en puissance de pointe en 2012 des actions du pilier MDE

Le MW qui apparaît en négatif dans le logement privé provient du déplacement de l'effacement diffus de l'extrême pointe vers la pointe.

- Sur le pilier APPRO : il est majoritairement dû aux actions d'effacement: sur les secteurs du logement privé, logement social, patrimoine des collectivités et autres bâtiments tertiaires.

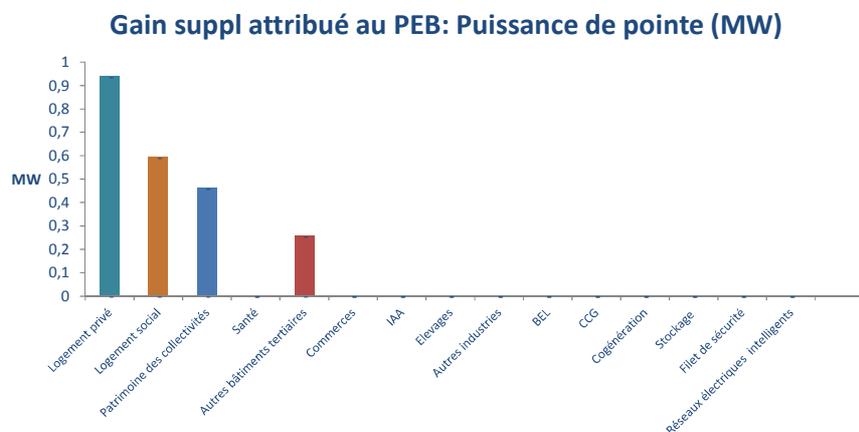


Figure 5 : Impact en puissance de pointe en 2012 des actions du pilier APPRO

III.2. Impact en puissance d'extrême pointe garantie

L'impact en puissance d'extrême pointe garantie s'élève à 23 MW aussi, lié à l'expérimentation RTE d'effacement diffus sur les industries).

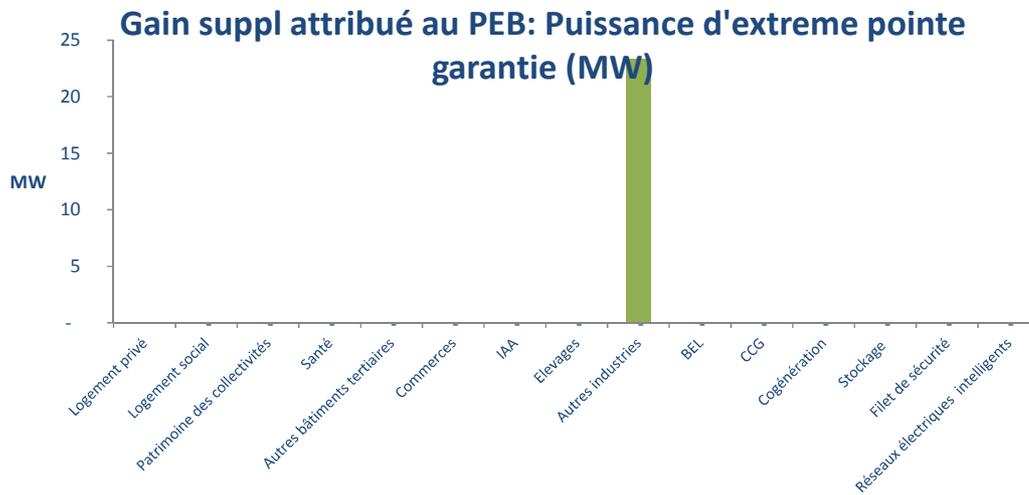


Figure 6: Impact en puissance d'extrême pointe garantie en 2012 des actions du pilier APPRO

IV. Emissions GES

Globalement, le PEB a permis à la fin 2012 une réduction nette des émissions de GES¹ estimée à 36 kteqCO₂. En 2012, seule l'action de développement de cogénération a un impact négatif sur les émissions de gaz à effet de serre.

Les actions portant sur la consommation permettent d'éviter près de 46 kteqCO₂ (effacement, actions de MDE...). Le graphique suivant présente la répartition par secteur des émissions totales GES :

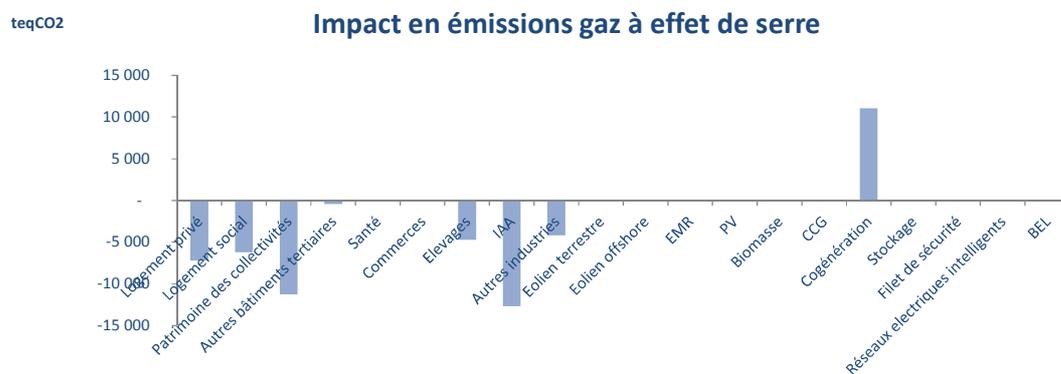


Figure 7: Impacts en émissions de gaz à effet de serre en 2012

Lors des bilans suivants, il sera nécessaire d'ajouter à cette analyse les graphiques d'évolution présentés dans les onglets Graphiques consommation ex post et Graphiques production ex post.

¹ L'analyse intègre les émissions directes, évitées et indirectes.